



PROFESSION DE FOI LISTE SNESUP-FSU ET SYMPATHISANT·ES

74^{ème} section STAPS

Au nom de la liste Tous ensemble pour des STAPS pluridisciplinaires, présentée et soutenue par le SNESUP-FSU et mêlant collègues syndiqué·es et non syndiqué·es, nous nous engageons à défendre les principes fondamentaux que nous jugeons essentiels pour notre section. Avec le SNESUP-FSU, nous défendrons également plus généralement un service public de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de qualité accessible à toutes et tous sur tout le territoire.

NOS REVENDEICATIONS

- une transparence des critères d'évaluation (quantitatifs et qualitatifs) sans surenchère ni discrimination de champs (SHS *versus* SVS) et de supports de publications (revue indexée, livre, chapitre, brevet, revue électronique, etc.), notamment au regard des productions retenues dans les autres sections du CNU (ou/et leurs listes HCERES) ;

- une reconnaissance, selon des critères de pertinence spécifiques, des travaux de recherche finalisés et répondant à des enjeux sociétaux importants dans le champ des STAPS, sans prééminence des recherches dites fondamentales sur les recherches finalisées ;

- une reconnaissance des activités réalisées dans le cadre de l'ensemble des missions des enseignant-chercheur·es (EC). Au-delà des activités de recherche et d'enseignement, il s'agit de reconnaître les diverses responsabilités collectives toujours plus prégnantes dans le travail des EC, et indispensables au bon fonctionnement des structures de formation et des laboratoires ;

- une revalorisation des carrières et la reconnaissance des différents parcours pouvant donner accès aux métiers d'EC (étudiant·es étranger·es, PRAG-PRCE, monde professionnel, etc.) ;

- une égalité dans l'accès à la carrière et aux promotions entre les Femmes et les Hommes.

Dans le contexte d'une politique gouvernementale qui fragilise les missions de service public de l'ESR, à mettre en concurrence les universités entre elles, à limiter les possibilités d'accès de toutes et tous les lycéen·nes aux filières de leurs choix, à placer les filières dites « en tension » (dont les STAPS) face à des injonctions paradoxales, il nous paraît décisif d'œuvrer **pour une meilleure reconnaissance des STAPS dans l'ESR. Cela suppose la défense de leurs structures et filières de formation, de leurs unités de recherche, et de tous les personnels qui œuvrent dans ces structures, notamment le refus de la multiplication des postes de contractuels et de précaires en lieu et place des emplois statutaires.**

Pour défendre nos missions au sein du service public, pour imposer la collégialité, pour une gestion nationale des carrières

VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LES LISTES



Nous lutterons contre l'éclatement ou les discriminations scientifiques et contre une définition partielle de la notion d'excellence dans la 74ème section. Nous militerons pour :

* une relation étroite entre recherche et formation dans les cursus STAPS, répondant aux besoins de production de savoirs en phase avec tous les champs scientifiques présents dans les filières de formation (Education et Motricité, Entraînement Sportif, Activités Physiques Adaptées et Santé, Management du Sport, Ergonomie et Performance Motrice), et les différents secteurs socioprofessionnels (formation, enseignement, santé, entraînement, intégration, loisir, commerce, tourisme...);

* une reconnaissance des différentes formes de recherches STAPS, et des différentes approches épistémologiques et disciplinaires qui s'expriment dans ces recherches ;

* une vigilance accrue concernant les propositions politiques qui conduiraient à dégrader les conditions de recrutement, d'exercice et d'évolution de carrière des EC (par exemple, nous nous opposons fermement aux propositions de la CPU visant un recrutement et une gestion des carrières par les seuls Président·es d'Université) ;

* une redéfinition de la notion d'excellence qui ne se réduise pas à des critères quantitatifs de production scientifique, mais plutôt envisagée dans une conception plus large et diversifiée, intégrant des critères relatifs à l'impact sociétal des recherches réalisées, ainsi que des critères relatifs au caractère interdisciplinaire ou transdisciplinaire des recherches ;

* une reconnaissance des travaux de recherche des EC indépendamment de l'évaluation de leurs laboratoires et de leurs composantes.

Les candidat·e·s A et B qui s'engagent sur cette profession de foi, souhaitent que tout soit mis en œuvre pour permettre une organisation cohérente des tâches des titulaires et des suppléant·es élu·es et nommé·es pour assumer au mieux les missions qui leur incomberont, en particulier, le cas échéant, les évaluations individuelles mises au service d'une amélioration des conditions de travail. Enfin, refusant toute position dogmatique, nos élu·es agiront, comme dans la précédente mandature, de concert avec les élu·es d'autres listes chaque fois que cela permettra de faire valoir les principes auxquels notre liste est attachée. Ils diffuseront régulièrement des compte-rendus pour plus de transparence .

« Pour une politique des STAPS éthique, transparente et pluridisciplinaire »

Le Conseil national des universités (CNU) est une instance nationale (composée de deux tiers d'élu·es) représentative du corps des enseignants-chercheur·es. Les listes constituées se fixeront deux principaux objectifs : promouvoir la transparence et l'exemplarité dans les fonctionnements de la 74^e section ; renforcer les liens avec la communauté des enseignants-chercheurs en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportive (STAPS).

Enjeux nationaux :

- Le maintien du Conseil national des universités (CNU) et de ses attributions en matière de qualification, d'avancement de grade, d'attribution des CRCT et d'avis pour la PEDR ;
- La défense du statut national des enseignants-chercheurs par le CNU ;
- La prise en compte des disparités des conditions d'exercice du métier selon les universités et des inégalités qu'elles produisent dans les carrières.

Enjeux propres à la 74^e section du CNU :

- La défense de la pluridisciplinarité des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportive (STAPS) ;
- La reconnaissance et la protection de la diversité des cultures scientifiques qui constituent les STAPS.